

7302/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 mai 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 mai 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Règlement du conseil concernant des mesures restrictives contre les
cyberattaques qui menacent l'Union ou ses États membres

E 14026

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**